



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

servitudes

Question écrite n° 101335

Texte de la question

Mme Anne Grommerch attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les espaces boisés classés (EBC). Elle souhaite savoir quelle est la procédure pour un propriétaire d'un EBC en entrée de ville et le long d'une voie départementale pour débroussailler et nettoyer cette parcelle afin d'éviter des accidents de circulation et piétonniers dus à une végétation dense et dangereuse. Elle souhaite également savoir comment contester cet EBC dans un plan local d'urbanisme (PLU) adopté depuis plusieurs années, sachant que le propriétaire n'a jamais été averti du changement de destination de sa parcelle de terrain.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Grommerch](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101335

Rubrique : Propriété

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2011, page 1912

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)